

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2362

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 72

Après l'alinéa 130, insérer l'alinéa suivant :

« 21° *bis* Au début du dernier alinéa de l'article L. 765-11, est insérée la référence : « III » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.